Bilan d'activité 2022

APCLO

ASSOCIATION pour la **P**ROTECTION des **C**HATS **L**IBRES d'**O**RLEANS

Refuge
44 avenue Roger Secrétain
45 100 ORLEANS

Siège social
93 rue Guy de Maupassant
45 100 ORLEANS

Site internet: www.apclo.fr
Courrier : apclo@hotmail.fr

Refuge ouvert sans rendez-vous le samedi de 15h 00 à 18h 00 pour les adoptions
et du lundi au vendredi sur rendez-vous

L'APCLO à l'heure du bilan

Voilà déjà 23 ans que notre association fut créée.

Sur l'année 2022, **615 chats ont transité par l'association** :

- ⇒ 58 étaient déjà identifiés au nom de l'APCLO.
- ⇒ 547 chats et chatons non identifiés furent identifiés au nom de l'association pour être relâchés ou proposés à l'adoption .
- ⇒ 10 chats étaient identifiés au nom d'un tiers.

En sortie sur l'année 2022 :

- **190 chats adultes ont été adoptés dont 6 chats libres**
- **112 chatons ont été adoptés**
- **9 chats ont été placés en accueil permanent**
- **16 chats ont retrouvé leur propriétaire**
- **170 chats ont été relâchés sur le terrain (chats dits « libres »)**
- **53 chats ont été euthanasiés**

Au niveau des prestations, sur l'exercice 2022, nous dénombrons :

- ⇒ **221 castrations**
- ⇒ **272 ovariectomies ou ovariohystérectomies**
- ⇒ **303 tests Leucose/Sida**
- ⇒ **518 vaccins Typhus/Coryza,**
- ⇒ **95 actes de chirurgie dont certains très lourds (chirurgie osseuse)**
- ⇒ **108 actes d'investigation**
- ⇒ **53 euthanasies**
- ⇒ **508 actes d'identification**

FIRMIN: chat errant trappé déjà castré, souffrant d'une fracture de l'humérus.

FLUNCH: Exemple de blessure à suturer.

Ulcères sur la langue et tout l'arrière gorge, forme chronique de la calicivirose, invalidantes pour se nourrir, motivant la majorité des euthanasies de chats errants ou libres.

Exemple de plaie sur un chat errant, soigné par l'association avant lâcher.

Exemple de pathologie exigeant l'euthanasie.

NOUVELLES DISPOSITIONS

CONCERNANT LA FOURRIERE,

Le déménagement de la fourrière de Chilleurs aux Bois à Fay aux Loges s'accompagne d'un changement crucial dans son fonctionnement.

Dorénavant :

⇒ La fourrière n'accepte plus les chats non apprivoisés, autant dire les chats ex-apprivoisés redevenus peureux et les chats issus de la prolifération.

⇒ La fourrière ne se déplace chercher un chat errant déposé chez un vétérinaire que si ledit chat est blessé.

⇒ Une personne « lambda » ne peut déposer un chat errant apprivoisé en fourrière que si elle est munie d'un pouvoir de la mairie de la commune sur le territoire de laquelle le chat a été recueilli.

En conséquence, concernant la prolifération féline, les communes se retrouvent brutalement dans l'obligation de gérer les populations de chats errants sans pouvoir céder à la solution de facilité qu'est l'euthanasie en fourrière et sans avoir eu le temps de définir une autre stratégie. Concernant ces chats, il est donc plus juste de parler d'absence de politique que de changement de politique. Ces dispositions vont en effet dans le sens de l'irresponsabilité, si largement répandue à notre époque, et de la volonté non moins répandue de « botter en touche » ou de chercher avant tout à « refiler le bébé » au voisin.

Abri pour chat libre confectionné à partir d'un emballage pour le transport de poissons (animaleries).

Cet état de fait risque de déboucher sur une prolifération féline échevelée, déjà actuellement très importante sur les territoires de toutes les communes, en ville comme à la campagne.

Le chat sera bientôt perçu, s'il ne l'est déjà, comme un animal nuisible à éradiquer. Certains, dont les chasseurs, leur font payer très cher ce statut implicite et ce avec la bénédiction non moins implicite des pouvoirs publics, sans évoquer les empoisonnements, les captures sauvages, les sévices divers et variés infligés par des particuliers qui ne sont jamais ni poursuivis, ni sanctionnés.

Lieu de trappage à Orléans, quartier Argonne.

CONCERNANT LE DISPENSAIRE DE LA SPA

Ce dispensaire est loin d'être toujours fonctionnel:

- ⇒ Soit qu'il manque de vétérinaires,
- ⇒ Soit que les listes d'attente pour les stérilisations soient trop longues,
- ⇒ Soit que les vétérinaires ne soient pas qualifiés, notamment pour les actes de chirurgie,
- ⇒ Soit que le chat ne soit pas éligible aux soins.

Concernant ce dernier point, extrait du règlement du dispensaire :

« Un listing des animaux du foyer est établi le jour de la création du dossier. Aucun animal supplémentaire ne sera reçu par la suite. Notamment un animal décédé ou donné ne pourra être remplacé »

Si certaines mesures peuvent financièrement se comprendre, il est néanmoins à déplorer que les personnes défavorisées n'aient plus la possibilité de secourir un chat errant, quitte à se voir incitée à remettre ledit chat dehors. D'autres se retrouvent sans possibilité de secourir leur propre chat s'il souffre d'une pathologie trop lourde ou d'une fracture. Nous avons déjà vu….

Dans l'impasse, ces personnes n'ont d'autre alternative que de se tourner vers l'APCLO si même elles ne sont pas envoyées par leur propre vétérinaire. L'association se voit donc dans l'obligation morale d'exercer sporadiquement une activité de dispensaire qui lui est en principe légalement interdite.

STEVA: Petite chatte totalement sauvage, opérée d'une double dysplasie des hanches, adoptée au final par sa protectrice.

MOUMOUNE: Rebaptisée Nikita, chatte libre trouvée au milieu de la route, 7 ans après sa stérilisation, souffrant d'une luxation de la hanche et du genou avec arrachement des tendons, opérée avec succès et adoptée par sa famille d'accueil.

ENTENTES AVEC LES MUNICIPALITES

AVEC LA MUNICIPALITE D'ORLEANS,

La mairie sollicite l'association pour signer une convention avec engagement réciproque.

Cette convention permet la prise en charge financière des identifications et stérilisations de tous les chats capturés sur le territoire de la commune, qu'ils soient adoptés ou relâchés, qu'ils soient adultes ou « chatons ». Les demandes concernant les chats errant sur le territoire de la commune d'Orléans sont prioritaires. En sus l'association a le devoir moral de faire le maximum pour honorer les demandes émanant de la mairie et de répondre à celles émanant de résidents orléanais via les différents moyens de communication.

Suite à l'appel d'offre concernant cette convention, la clinique de La Cigogne a obtenu le marché pour 2022.

L'enveloppe financière accordée est de 40000 €, sans obligation de l'honorer entièrement, le reliquat restant au profit de la municipalité.

La subvention de fonctionnement annuelle est de 10000 €.

COROLLE: rebaptisée Nuage, adoptée par le vétérinaire partenaire qui l'a stérilisée, devenue le chat de la clinique.

AVEC LA MUNICIPALITE DE MEUNG SUR LOIRE,

Rien n'a changé sur le principe d'un engagement moral réciproque, sans qu'aucun document écrit ne soit signé.

L'association a reçu pour 2022 une subvention de 650 €.

L'association, soucieuse d'être en capacité de répondre aux attentes des municipalités avec lesquelles elle s'est engagée a fait le choix de se limiter à ces deux uniques municipalités. Il est tout à fait regrettable que seuls existent les classiques dossiers de subvention, impliquant un engagement de l'association à priori, sans que soit possible un dédommagement à posteriori… Citons notamment la commune de St Jean de La Ruelle qui tire remarquablement son épingle de ce jeu… Voilà de nombreuses années que le hasard et la volonté de secourir de malheureux chats a conduit l'association à beaucoup œuvrer sur le territoire de cette commune sans que la municipalité n'accepte de lui apporter le moindre soutien financier, tout en se réservant le droit d'orienter sur l'association les éventuels administrés confrontés à un problème de chats errants…

PLAN DE RELANCE

Ce plan, mis en place par le gouvernement, vise à aider les entreprises et associations à « rebondir » après l'épisode du Covid. Il a fait l'objet pour l'association d'un dossier spécifique.

Seul le volet « Chats libres » fut retenu par les autorités, à défaut du volet « Adoptions », également défendu, ce qui, en conséquence, a induit une aide financière au niveau du matériel mais pas au niveau du refuge lui-même. La réfection du toit, notamment, a été rejetée.

15 « modules », 6 trappes et une épuisette de capture rétractable ont été achetés. Nous entendons par module des caisses de transport construites sur mesure pour l'association.

Une aide de 28000 € a été accordée, versée en trois fois., dont 22000 € pour les stérilisations et 6000 € pour le matériel.

Un versement de 8550 € a d'ores et déjà été fait, dont 6000 € pour les stérilisations et 2000 € pour le matériel.

Sur ces 6000 €, 2920 € ont été dépensés en trappes et 2140 € en modules. Il reste disponibles 670 €.

La situation est malheureusement bloquée à ce jour pour cause de contestation des services concernant une facture.

chat âgé de près de 20 ans placé en accueil permanent suite décès de sa maîtresse.

Chats libres sauvageons dans la loge du gardien d'un immeuble, à Orléans, quartier Argonne.

MANIFESTATIONS

LA RENTREE EN FÊTE le 4 septembre 2022

Ce fut l'occasion de rencontres intéressantes mais globalement le public fut moins nombreux que les autres années.

LE SALON DU CHAT les 5 et 6 novembre 2022

Ce fut le premier salon du chat au tout nouveau « COMET »… fréquentation moyenne, manque de lumière, des contingences quasi disciplinaires… un salon qui perd son âme !

DIVERSES OPERATIONS « CADDIES », toujours fructueuses, permettant notamment d'assurer le nourrissage des chats libres sans protecteur.

CHARITY POT: C'est une initiative du magasin Lush Orléans 17 rue de la république.
Toutes les recettes de vente de la crème Charity Pot seront reversées au profit de L'APCLO

Rentrée en fête d'Orléans - 04/09

Salon du chat - 29 et 30/10

Charity Pot, le 10/12

A la municipalité d'Orléans pour son aide financière conséquente, son sens des responsabilités, sa collaboration tant rigoureuse que cordiale,

A la municipalité de Meung sur Loire pour son aide financière et son fidèle soutien.

A nos vétérinaires et leurs ASV pour le travail considérable que représente leur engagement aux côtés de l'association, leur disponibilité, leurs explications,

Aux magasins qui nous permettent de mener en leur sein des opérations « Caddies » (Carrefour Market St Marceau, Magasin U de La Bolière à La Source, Jardiland, Villa Verde Saran-ex Jardirêve),

A nos dévoués bénévoles pour les multiples tâches inhérentes à l'association et nos familles d'accueil,

A toutes ces personnes qualifiées de « protecteurs », traits d'union entre les chats errants ou libres et l'association, sans lesquels aucune action ou presque ne pourrait être menée.

Orléans Mairie

Meung-sur-Loire

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

helloasso

A L'ANNEE PROCHAINE ...

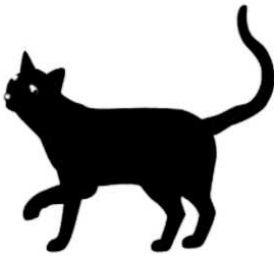

Azelle: chatte retirée à des marginaux, souffrant de problèmes comportementaux, restée longtemps au refuge avant d'être placée à l'essai, avec succès.

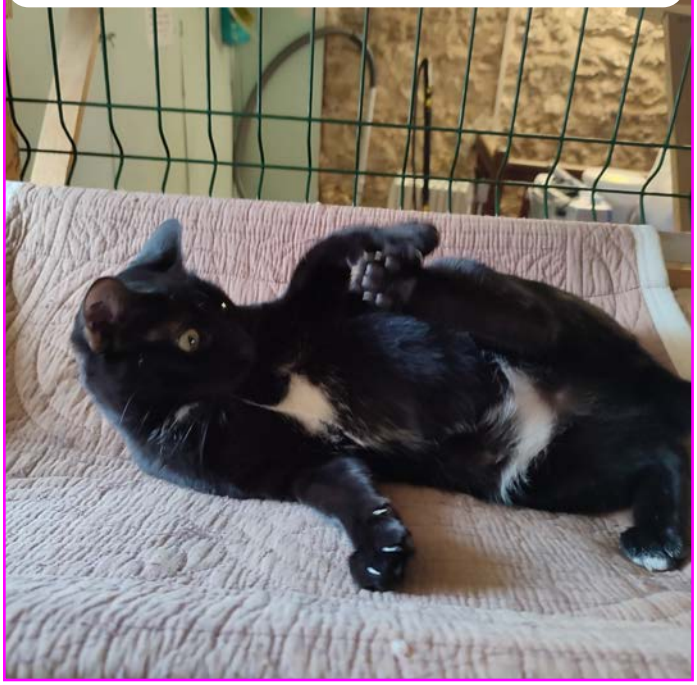

Marius: chat recueilli très maigre près d'un arrêt de bus, souffrant d'un phlegmon à la patte, adopté par sa protectrice.

LEGENDE DES CHATS DE LA PREMIERE PAGE:

PERLE: Chatte libre sauvageonne ne pouvant ni rester sur le lieu de capture, ni être adoptée, placée en accueil permanent et heureuse malgré la distance obligée avec les humains.

BIBICHE: Chatte libre à St Jean de La Ruelle, adoptée par sa protectrice après plusieurs années d'errance, encore très peureuse mais heureuse.

POUSSIN: Adorable gros matou trouvé dans un sac sur un trottoir, à Orléans, quartier « Blossières ».

Retrouvez nous sur :

www.facebook.com/apclo

www.apclo.fr